

STATISTIQUES ANAFÉ – 2023 FRONTIÈRES INTÉRIEURES TERRESTRES

Les données suivantes ne sont pas exhaustives, représentant uniquement les personnes suivies par l'Anafé, directement ou indirectement (via des militants locaux), du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023.

Dans le cadre des activités mises en œuvre par l'Anafé aux frontières intérieures terrestres, un certain nombre d'actions sont coorganisées par l'Anafé et les associations du copil de la coordination d'actions aux frontières intérieures (CAFI) composé d'Amnesty International France, La Cimade, le Secours Catholique – Caritas France, Médecins du Monde et Médecins sans frontières.

Dans ce document, plusieurs sigles sont utilisés à savoir : FFIB pour frontière franco-italienne basse, FFIH pour frontière franco-italienne haute, FFEB pour frontière franco-espagnole basque, FFEC pour frontière franco-espagnole catalane, PAF pour police aux frontières.

Aux frontières intérieures terrestres de la France, des personnes, dont des demandeurs d'asile et des mineurs, sont **quotidiennement refoulés**. Les personnes qui tentent de traverser les frontières intérieures terrestres font l'objet de **contrôles discriminatoires**, et de **procédures expéditives et irrégulières en violation de leurs droits** (droit à un interprète, droit à un médecin, droit de contacter un tiers / un proche / un conseil, droit de demander l'asile) avant d'être refoulés. Les personnes souhaitant entrer sur le territoire français sont alors amenées à tenter la traversée à plusieurs reprises, et par différentes routes, toujours plus dangereuses.

À la frontière franco-italienne, ces refoulements peuvent être précédés de **privation de liberté sans cadre légal**, allant de quelques minutes à plusieurs heures, dans les locaux de la police aux frontières (Menton Garavan, Menton pont Saint-Louis, Montgenèvre, Tunnel du Fréjus). Cet enfermement illégal s'effectue dans des conditions indignes et sans que les droits des personnes ne soient respectés.

Les **mineurs isolés** qui se présentent à la frontière franco-italienne et à la frontière franco-espagnole, n'ont jamais accès à la désignation d'un administrateur *ad hoc*. Bien que certains soient pris en charge depuis les postes de police aux frontières à la frontière franco-italienne, nombre d'entre eux sont encore refoulés à la suite d'une contestation de leur minorité. D'autres mineurs sont également refoulés sans contestation de leur minorité par la PAF. Ces refoulements de mineurs vers l'Italie et l'Espagne sont régulièrement constatés et dénoncés par l'Anafé. Certains mineurs font l'objet d'obligation de quitter le territoire français suite à des entretiens « d'appréciation de minorité » réalisés par des agents du département des Alpes-Maritimes à l'intérieur du poste de la PAF de Menton pont Saint-Louis dans le cadre d'un protocole signé en 2021 par le département, la préfecture, la direction départementale de la PAF des Alpes-Maritimes et le procureur de la République de Nice et Grasse. Certains de ces mineurs ont ensuite été refoulés depuis la gare de Menton Garavan.

Les procédures expéditives de la police aux frontières ne permettent aux personnes ni d'avoir accès à leurs droits, ni même de comprendre la procédure prise à leur rencontre. Les personnes souhaitant **demander l'asile** n'ont bien souvent pas la possibilité de formuler leur demande, faute d'interprète. Lorsqu'elles peuvent s'exprimer et être comprises, elles se voient systématiquement refuser l'enregistrement de leur demande d'asile, au motif qu'elles doivent déposer leur demande en Italie ou en Espagne.

Les contrôles discriminatoires, procédures expéditives et irrégulières, privations de liberté et refoulements exercés par les forces de l'ordre aux frontières intérieures terrestres peuvent avoir de **graves conséquences sur l'état de santé des personnes**, pouvant les pousser à **risquer leur vie** et, parfois, à la perdre.

Dans le cadre de ses activités de terrain aux frontières intérieures terrestres, l'Anafé met en place un suivi et une assistance aux personnes refoulés à ces frontières via notamment des recueils de témoignages, de l'information sur les droits et des actions individuelles (saisines des autorités ou contentieux notamment). L'Anafé réalise également des actions d'observations des pratiques des forces de l'ordre françaises aux frontières intérieures terrestres.

Suivi des personnes aux frontières intérieures terrestres

Personnes suivies

Personnes suivies dans le cadre des actions de l'Anafé – ne prend pas en compte les personnes suivies dans le cadre d'actions inter-associatives (notamment le nombre de personnes refoulées observées lors des actions d'observations coorganisées avec le copil de la CAFI et pour lesquelles des témoignages n'ont pas pu être recueillis par l'Anafé).

Dans le cadre de ses actions aux frontières intérieures terrestres, l'Anafé est régulièrement saisie par ses partenaires présents sur ces frontières de situations individuelles. Les personnes suivies par l'Anafé illustrent ces situations pour lesquelles l'Anafé a été saisie pour apporter son expertise juridique en matière de défense des droits des personnes en difficulté aux frontières. Ces données ne reflètent pas l'ampleur des personnes refoulées chaque jour aux frontières intérieures terrestres.

Total des personnes suivies aux frontières intérieures terrestres	FFIB*	FFIH**	FFEB***	FFEC	Total
Hommes	26	44	2	0	72
Femmes	12	10	0	0	22
Inconnu	1	0	0	0	1
TOTAL	39	54	2	0	95
Mineurs isolés	9	15	0	0	24
Mineurs accompagnés	10	3	0	0	13
Demandes d'asile	14	9	0	0	23
Femmes enceintes	3	4	0	0	7
Problèmes de santé****	4	6	2	0	10
Privation de liberté	34	32	0	0	66
Allégations de violences/pressions policières	4	5	0	0	9
Séparations de familles (nombre de familles séparées)	3	1	0	0	4

*Concernant les personnes suivies par l'Anafé à la FFIB, les données présentées dans ce tableau prennent en compte 2 mineurs pris en charge par le département depuis la PAF de Menton, 1 personne qui a été hospitalisée et n'a pas été refoulée, 4 personnes qui se sont vues notifier une OQTF, 2 personnes qui ont été conduites au poste de police de Nice avant d'être ramenées au poste de la PAF de Menton pont Saint-Louis et y être privées de liberté.

**Concernant les personnes suivies par l'Anafé à la FFIH, les données présentées dans ce tableau prennent en compte 4 personnes hospitalisées qui n'ont pas été refoulées et 2 personnes qui ont été contrôlées mais n'ont pas été refoulées.

***Concernant les personnes suivies par l'Anafé à la FFEB, les données présentées dans ce tableau concernent la situation de 2 personnes ayant été percutées sur l'autoroute peu après la frontière et n'ayant pas été refoulées.

****Concernant les enjeux de santé, les situations d'urgence et les conditions de suivi des personnes aux frontières intérieures terrestres expliquent le peu d'informations communiquées à l'Anafé sur les questions de santé liés à des traitements / suivis de pathologies médicales. Cependant, l'Anafé suit régulièrement des personnes blessées physiquement et psychologiquement au cours de leurs parcours migratoires. Les conditions liées à l'environnement montagneux ont également souvent pour conséquence des blessures (entorses, blessures musculaires, engelures, etc.).

Les personnes rencontrées étaient originaires de :

Maroc (15 personnes dont 1 du Sahara occidental), Côte d'Ivoire (14 personnes), Guinée (12 personnes), Afghanistan (6 personnes), Cameroun (4 personnes), Russie (4 personnes), Tunisie (4 personnes), Nigéria (4 personnes), Gambie (3 personnes), Algérie (2 personnes), Burkina Faso (2 personnes), Libéria (1 personne), Brésil (1 personne), Sénégal (1 personne), Guinée Bissau (1 personne), Erythrée (1 personne).

Pour 20 personnes, l'Anafé n'a pas pu recueillir d'information concernant leur nationalité.

Parmi ces personnes, l'Anafé a suivi plusieurs familles :

3 familles de 4 personnes (1 famille composée des 2eux parents et 2 enfants, 1 famille composée d'une mère, son frère, son fils et son neveu et 1 famille composée d'une mère et ses 3 enfants), 3 familles de 3 personnes (parents et 1 enfant), 3 familles de 2 personnes (1 famille composée d'une mère et sa fille, 1 famille composée d'une mère et son fils, 1 famille composée d'une sœur et son frère mineur), 2 couples.

Focus sur les personnes décédées aux frontières intérieures terrestres

Le renforcement des contrôles aux frontières intérieures terrestres a notamment eu pour conséquence des prises de risque de plus en plus importantes pour les personnes en migration, pouvant conduire à des drames.

Au cours de l'année 2023, l'Anafé a été alertée et a suivi **9 décès survenus aux frontières intérieures terrestres :**

- 6 à la frontière franco-italienne basse ;
- 3 à la frontière franco-italienne haute.

Personnes refoulées suivies dans le cadre d'actions d'observations inter-associatives

→ **Frontière franco-italienne basse**

- Action d'observations inter-associative des 16, 17 et 18 janvier
 - Action d'observations du lundi 16 janvier à 16h au mercredi 18 janvier à 13h. Lieux d'observations : gare de Menton Garavan, PAF de Menton pont Saint-Louis, gare de Vintimille (pendant 7 heures en discontinu).
 - Observations : 171 personnes refoulées de la France vers l'Italie au niveau du poste de la police aux frontières (PAF) de Menton pont Saint-Louis, 132 personnes interpellées en gare de Menton Garavan, au moins 63 personnes privées de liberté pendant plus de 4 heures dans les locaux de la PAF de Menton pont Saint-Louis et les constructions modulaires.
- Observations régulières inter-associatives du 27 septembre au 12 octobre
 - 17 observations de 3h dont 16 devant la PAF de Menton pont Saint-Louis et 1 à Menton Garavan.
 - Observations : au moins 185 personnes interpellées conduites dans les locaux de la PAF de Menton pont Saint-Louis, 383 personnes refoulées de la France vers l'Italie au niveau du poste de la PAF de Menton pont Saint-Louis dont au moins 9 enfants.
- Observations régulières inter-associatives du 19 octobre au 24 novembre
 - 17 observations dont 9 en face du poste de la PAF de Menton pont Saint-Louis et 8 à la gare de Menton Garavan.
 - Observations : 105 personnes interpellées conduites dans les locaux de la PAF de Menton pont Saint-Louis dont 65 personnes interpellées en gare de Menton Garavan, 119 personnes refoulées de la France vers l'Italie au niveau du poste de la PAF de Menton pont Saint-Louis.

→ **Frontière franco-italienne haute**

- Action d'observations inter-associative des 19, 20 et 21 juin
 - Action d'observations de 16h à 22h le lundi 19 juin, puis de 8h à 22h le mardi 20 juin et de 8h à 13h le mercredi 21 juin. Lieu d'observations : gare de Modane.

- Observations : 22 personnes interpellées en gare de Modane et conduites dans les locaux de la PAF de Modane et 17 personnes refoulées de la France vers l'Italie depuis la gare de Modane.
 - Action d'observations inter-associative des 19, 20 et 21 juin
 - Action d'observations de 16h à 22h le lundi 19 juin, puis de 8h à 17h le mardi 20 juin et de 7h à 13h le mercredi 21 juin. Lieu d'observations : PAF de Montgenèvre.
 - Observations : 9 personnes interpellées et conduites au poste de la PAF de Montgenèvre, au moins 8 personnes privées de liberté dans le poste de la PAF, 8 personnes refoulées de la France vers l'Italie (les refoulements ayant eu lieu en dehors des créneaux d'observations, ces informations ont été obtenues par le recueil de témoignages à Oulx).
 - Observations régulières inter-associatives du 29 septembre au 15 octobre
 - 11 observations de 3h devant la PAF de Montgenèvre.
 - Observations : au moins 140 personnes interpellées conduites dans les locaux de la PAF de Montgenèvre, 69 personnes refoulées de la France vers l'Italie depuis le poste de la PAF de Montgenèvre.
 - Observations régulières inter-associatives du 19 octobre au 30 novembre
 - 9 observations de 3h devant la PAF de Montgenèvre.
 - Observations : 36 personnes interpellées conduites au poste de la PAF de Montgenèvre, 30 personnes refoulées de la France vers l'Italie depuis le poste de la PAF de Montgenèvre.
- ➔ **Frontière franco-espagnole basque**
- Action d'observations inter-associative du 5 octobre
 - Action d'observations inter-associative le jeudi 5 octobre de 9h30 à 15h30 puis de 18h30 à 21h30 à la gare d'Hendaye et de 9h30 à 12h30 puis de 15h30 à 21h30 à l'arrêt de bus « Croix des Bouquets » à Urrugne.
 - Observations : 7 personnes interpellées, 1 personne contrôlée à la sortie de l'Euskotren-Topo puis refoulée par le Topo depuis la gare d'Hendaye, 6 personnes contrôlées aux abords ou à l'intérieur de la gare puis emmenées en voiture en direction du pont Saint-Jacques (sans que nous puissions savoir si ces personnes ont été refoulées).

Contentieux individuels

Au cours de l'année 2023, le travail contentieux de l'Anafé aux frontières intérieures terrestres a notamment été marqué par des contentieux individuels.

➔ **Frontière franco-italienne basse**

- Suivi de 30 recours au fond déposés devant le TA de Nice entre 2020 et 2021 contre des refus d'entrée, déposés par un cabinet d'avocats niçois :
 - Sur ces 30 recours au fond, l'Anafé était intervenante volontaire pour un dossier qui devait être audiencé le 23 mars, dont l'audience a finalement été reportée.
 - Les autres recours sont toujours pendants.
- Suivi de 10 situations de notifications d'une obligation de quitter le territoire français (OQTF) à dix mineurs au poste de la PAF de Menton pont Saint-Louis, suite à l'application d'un protocole « d'appréciation de minorité » par le département dans le poste de la PAF :
 - Sur ces 10 dossiers, l'Anafé était intervenante volontaire pour l'un des recours contre l'obligation de quitter le territoire français. Le tribunal administratif de Nice a annulé l'OQTF dans une décision du 17 juillet 2023.

➔ **Frontière franco-italienne haute**

- Suivi de 3 recours au fond déposés devant le TA de Marseille en 2023 contre 3 refus d'entrée, déposés par un cabinet d'avocates marseillais.

➔ **Frontière franco-espagnole basque**

- Suite au classement sans suite de la plainte déposée auprès du procureur de la République de Bayonne suite au tragique accident de Ciboure en octobre 2021 au cours duquel 3 personnes sont décédées et 1 personne a été grièvement blessée :
 - Dépôt d'une plainte avec constitution de partie civile aux côtés de la personne rescapée, de proches des victimes, du Gisti et de La Cimade, le 15 juin 2023.

Saisines des autorités responsables et des instances de protection des droits humains

Au cours de l'année 2023, l'Anafé a adressé des saisines globales aux autorités responsables et aux instances de protection des droits humains :

- Saisine de la CGLPL suite au refus d'accès au local de privation de liberté se trouvant au niveau du PPA du tunnel du Fréjus à des représentantes de l'Anafé par la police italienne, le 19 février.
- Saisine de la DDD et de la CGLPL suite à l'interpellation, à la privation de liberté et à la notification d'une OQTF à un mineur non accompagné à la PAF de Menton, le 24 février.
- Saisine de la DDD et de la CGLPL suite à l'interpellation et au refoulement d'une femme enceinte à Modane puis au local du tunnel du Fréjus, le 1^{er} mars.
- Saisine inter-associative (Anafé/Tous Migrants/Médecins du Monde) de la DDD et de la CGLPL suite à l'interpellation et la privation de liberté d'une famille à la frontière franco-italienne haute au début du mois de décembre, le 9 mars.
- Saisine inter-associative (Anafé/Tous Migrants/Médecins du Monde) de la DDD et de la CGLPL basée sur le témoignage d'un maraudeur dans le cadre de l'interpellation et la privation de liberté d'une famille à la frontière franco-italienne haute au début du mois de décembre 2022, le 9 mars.
- Saisine inter-associative (Anafé/CAFI) de la DDD et de la CGLPL suite à des propos et comportements déplacés des forces de l'ordre au cours des actions d'observations de septembre, décembre 2022 et janvier 2023 à la frontière franco-italienne basse, le 22 mars.
- Saisine de la DDD et de la CGLPL concernant le protocole entre la PAF, le conseil départemental des Alpes-Maritimes, le procureur de la République de Nice, le procureur de la République de Grasse et la préfecture des Alpes-Maritimes portant sur l'appréciation des mineurs isolés se présentant à la frontière, respectivement les 23 mars et 3 mai.
- Saisine de la DDD et de la CGLPL suite à la privation de liberté d'au moins 28 mineurs dans les locaux du poste de la PAF de Menton pont Saint-Louis, le 18 avril.
- Transfert aux DDD, CGLPL, CNCDH, HCR et Unicef de la saisine adressée aux autorités suite au refus d'accès aux locaux de la PAF de Menton pont Saint-Louis, le 27 juin.
- Saisine de la CGLPL et de la DDD portant sur la privation de liberté et le refoulement d'une femme enceinte de 8 mois et 3 semaines ainsi que de son conjoint et leur amie, le 7 septembre. Suite à l'envoi de cette saisine, un dossier a été ouvert par le pôle droit des étrangers de la DDD, le 15 septembre.
- Saisine de la CGLPL et de la DDD portant sur le refoulement de mineurs isolés étrangers à Modane et Montgenèvre, le 7 septembre.
- Saisine de la CGLPL, du HCR, de la CNCDH et de la DDD en urgence portant sur l'installation de nouvelles constructions modulaires au poste de la PAF de Menton pont Saint-Louis et de Montgenèvre, le 5 octobre.

Activités de terrain – Observations

Aux frontières intérieures terrestres, l'Anafé met en œuvre des observations des pratiques des forces de l'ordre françaises au niveau des points de contrôle et des postes de la police aux frontières situés à ces frontières. Ces observations peuvent être mises en œuvre par l'Anafé lors de déplacements aux frontières intérieures terrestres ou de manière inter-associative dans le cadre d'actions d'observations coorganisées par l'Anafé et les associations du copil de la CAFI.

Au cours de l'année 2023, l'Anafé a effectué **93 observations** aux frontières franco-italienne et franco-espagnole, **12 déplacements en Italie** et **6 déplacements en Espagne**.

L'Anafé a également coorganisé avec le copil de la CAFI : **1** action d'observations à la frontière franco-italienne basse (janvier), **2** actions d'observations à la frontière franco-italienne haute (juin) et **1** action d'observations à la frontière franco-espagnole basque (octobre). Elle a également coorganisé avec le copil de la CAFI le suivi de **41** observations régulières* à la frontière franco-italienne basse, et **21** à la frontière franco-espagnole catalane.

L'Anafé a également coorganisé avec Médecins du Monde et en lien avec le copil de la CAFI **26** observations régulières à la frontière franco-italienne.

* Concernant les observations régulières, elles ont été comptabilisées de la manière suivante : chaque observation régulière correspond à 3 heures d'observations à un point de passage autorisé.

Frontière franco-italienne basse		
44 observations	Menton Garavan	7
	La Turbie	12
	PAF Menton pont Saint-Louis	9
	Sospel (gare et route)	4
	Sortie autoroute Menton	4
	Breil-sur-Roya (gare)	1
	Fanghetto	4
	Péage Menton Saint-Ludovic	3
4 déplacements en Italie	Vintimille	4
1 action d'observations coorganisées avec le copil de la CAFI et 41 observations régulières	1 action d'observations inter-associative les 16, 17 et 18 janvier (de 16h le 16 janvier à 13h le 18 janvier) – PAF Menton pont Saint-Louis, gare de Menton Garavan, gare de Vintimille (pendant 7 heures en discontinu)	
	2 observations régulières le 9 février de 16h à 22h – PAF Menton pont Saint-Louis et gare de Menton Garavan	
	2 observations régulières le 28 mars de 16h à 22h – PAF Menton pont Saint-Louis et gare de Menton Garavan	
	2 observations régulières le 4 mai de 16h à 22h – PAF Menton pont Saint-Louis et gare de Menton Garavan	
	1 observation régulière le 27 juin de 7h à 10h – PAF Menton pont Saint-Louis	
	2 observations régulières le 27 septembre de 10h à 13h – PAF Menton pont Saint-Louis et gare de Menton Garavan	
	1 observation régulière le 28 septembre de 10h à 13h PAF Menton pont Saint-Louis	
	2 observations régulières le 29 septembre de 7h à 13h – PAF Menton pont Saint-Louis	
	2 observations régulières le 30 septembre de 7h à 13h – PAF Menton pont Saint-Louis	
	1 observation régulière le 3 octobre de 10h à 13h – PAF Menton pont Saint-Louis	

	1 observation régulière le 4 octobre de 10h à 13h – PAF Menton pont Saint-Louis
	1 observation régulière le 9 octobre de 10h à 13h – PAF Menton pont Saint-Louis
	2 observations régulières le 10 octobre de 7h à 13h – PAF Menton pont Saint-Louis
	1 observation régulière le 11 octobre de 10h à 13h – PAF Menton pont Saint-Louis
	1 observation régulière le 11 octobre de 17h à 20h – PAF Menton pont Saint-Louis
	2 observations régulières le 12 octobre de 7h à 13h – PAF Menton pont Saint-Louis
	4 observations régulières le 19 octobre de 16h à 22h – PAF Menton pont Saint-Louis et gare de Menton Garavan
	4 observations régulières le 26 octobre de 16h à 22h – PAF Menton pont Saint-Louis et gare de Menton Garavan
	3 observations régulières le 27 octobre de 7h à 13h – PAF Menton pont Saint-Louis et gare de Menton Garavan
	3 observations régulières le 9 novembre de 16h à 22h – PAF Menton pont Saint-Louis et gare de Menton Garavan
	1 observation régulière le 10 novembre de 7h à 10h – PAF Menton pont Saint-Louis
	3 observations régulières le 24 novembre de 7h à 13h – PAF Menton pont Saint-Louis et gare de Menton Garavan

Frontière franco-italienne haute		
19 observations	PAF Montgenèvre	12
	Tunnel du Fréjus	6
	Gare de Modane	1
8 déplacements en Italie	Oulx	8
2 actions d'observations coorganisées avec le copil de la CAFI	1 action d'observations inter-associative les 19, 20 et 21 juin (de 16h à 22h le 19 juin, puis de 8h à 17h le 20 juin et de 7h à 13h le 21 juin) – PAF Montgenèvre et recueil de témoignages à Oulx	
	1 action d'observations inter-associative les 19, 20 et 21 juin (de 16h à 22h le 19 juin, puis de 8h à 22h le 20 juin et de 8h à 13h le 21 juin) – gare de Modane et recueil de témoignages à Oulx	
26 observations régulières coorganisées avec Médecins du Monde et le copil de la CAFI	1 observation régulière le 21 janvier (de 17h30 à 21h) – PAF Montgenèvre	
	2 observations régulières le 24 février (de 13h à 19h30) – PAF Montgenèvre	
	1 observations régulières le 25 mai (de 16h à 19h30) – PAF Montgenèvre	
	2 observations régulières le 24 août (de 15h à 21h) – PAF Montgenèvre	
	1 observations régulières le 29 septembre (de 15h à 18h) – PAF Montgenèvre	
	1 observation régulière le 30 septembre (de 10h à 13h) – PAF Montgenèvre	
	2 observations régulières le 3 octobre (de 12h à 18h) – PAF Montgenèvre	
	1 observation régulière le 4 octobre (de 15h à 18h) – PAF Montgenèvre	
	2 observations régulières le 5 octobre (de 15h à 21h) – PAF Montgenèvre	
	1 observation régulière le 8 octobre (de 10h à 13h) – PAF Montgenèvre	

	1 observation régulière le 12 octobre (de 15h à 18h) – PAF Montgenèvre
	2 observations régulières le 15 octobre (de 8h à 14h) – PAF Montgenèvre
	1 observation régulière le 19 octobre (de 16h à 19h) – PAF Montgenèvre
	1 observation régulière le 20 octobre (de 10h à 13h) – PAF Montgenèvre
	2 observations régulières le 26 octobre (de 16h à 22h) – PAF Montgenèvre
	1 observation régulière le 27 octobre (de 10h à 13h) – PAF Montgenèvre
	2 observations régulières le 10 novembre (de 7h à 13h) – PAF Montgenèvre
	2 observations régulières le 30 novembre (de 16h à 22h) – PAF Montgenèvre

Frontière franco-espagnole basque

30 observations	Hendaye (gare)	4
	Pont de Béhobie et Rond-point de Béhobie	5
	Péage de Bariatou	11
	Pont Saint-Jacques	2
	Passerelle piétonne sous la voie de chemin de fer à Hendaye	1
	Port Hendaye	1
	Hendaye gare des Deux-Jumeaux	0
	Pont piéton Avenida	2
	Bus 3 allant de Hendaye à Bayonne	0
	Routes départementales à proximité de la frontière	4
6 déplacements en Espagne	Irun	6
1 action d'observations coorganisées avec le copil de la CAFI	Action d'observations inter-associative le 5 octobre de 9h30 à 21h30 en discontinu) – gare d'Hendaye et arrêt de bus « Croix des Bouquets » à Urrugne	

Frontière franco-espagnole catalane

21 observations régulières coorganisées avec le copil de la CAFI	4 observations régulières le 20 janvier (de 10h à 16h30) – gare de Cerbère et gare de Portbou (Espagne)
	2 observations régulières le 24 février (de 10h30 à 17h) – péage du Boulou et péage du Perthus
	2 observations régulières le 17 mars (de 10h à 15h30) – péage du Boulou et péage du Perthus
	3 observations régulières le 11 avril (de 10h à 13h puis de 14h à 16h30) – gare de Cerbère et gare de Portbou (Espagne)
	4 observations régulières le 15 mai (de 8h30 à 12h30 puis de 14h à 16h30) – gare de Cerbère et gare de Portbou (Espagne)
	2 observations régulières le 19 juin (de 10h à 11h30) – péage du Boulou et péage du Perthus
	4 observations régulières le 3 novembre (de 9h à 17h) – gare de Cerbère et gare de Portbou (Espagne)